

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260707-108-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2026

N° 108/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 30 juin 2026,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 13 juillet 2026

Objet de la délibération :

Déchetterie provisoire
d'Ornans – Avenant n°3 au bail
d'occupation précaire avec
Guillin Emballages et
convention financière avec la
Ville d'Ornans

Nombre de membres	
- En exercice :	94
- Présents titulaires	62
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	6
• Dont représenté(e)s	8
• Excusé(e)s :	7
• Non excusé(e)s :	11
- Votants	76
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	76
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le sept juillet,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de Myon, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Jean-François LOMBARD à Claude CURIE, Christine BALTAT à Philippe LAMBEY, Chloé BUGNON à Laurence JACQUIER-GINEPRO, Dominique PONCET à Pascal PERCIER, Valentin CUINET à Sophie MOYSE, Gérard MOUGIN à Jean-Claude GRENIER, Dominique BERION à Philippe MARECHAL, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN

Procuration

Suppléé(e)s

Fabienne ARNOUX par Benoît ROMINGER, Emilie LANOY par Jean-Luc SAGE, Marie-Christine LEGAIN par Guy GAUTHRIN, Adrien BART par Marie VIENNET, Christophe CORCELLA FAIVRE par Christophe CARISEY, Angèle LIME par Guillaume LOPES

Excusé(e)

James PROUTEAU, Romain JAILLET, Véronique MARLE, Guillaume AYMONIN, Bernadette FAILLENET, Mickaël NICOLET, Patrick TELES

Absent(e)s

Joel BOLE, Michel DEBRAY, Maryse FAILLENET, Jean-Louis POGLIANO, Thierry VETOIS, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Alexandra POEPEL, Jean-Claude PORTERET, Nathalie VAN DE WOESTYNE, Christian MESNIER

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme VIONNET Sarah a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu la délibération n°122/20 du 17 décembre 2020, validant la convention d'occupation précaire entre le groupe Guillin et la CCLL ;

Vu la délibération n° 69/24 du 09 avril 2024, autorisant le Président à signer avec Guillin Emballages l'avenant n°1 à la convention d'occupation précaire jusqu'au 31 décembre 2024 pour le terrain d'assiette de la déchetterie provisoire pour un loyer annuel de 9 600 € TTC ;

Vu la délibération n° 138/25 du 15 décembre 2025, autorisant le Président à signer un avenant n°2 prolongeant la convention jusqu'au 30 juin 2026 ;

Vu la délibération du 04 mars 2026 de la ville d'Ornans validant la prise en charge pour moitié de ce loyer, soit 4 800 € TTC.

Considérant la possibilité de proroger de nouveau jusqu'au 31 octobre 2026 dans la mesure où le nouveau site qui accueillera l'Eco centre n'est pas encore actif et devrait être terminé pour mi-octobre ;

L'entreprise Guillin a accepté de prolonger à titre exceptionnel jusqu'au 31 octobre 2026 moyennant une redevance complémentaire de 3 199,97 € TTC.

La ville d'Ornans sera amenée à délibérer pour la prise en charge pour moitié du loyer soit 1 599,98 € TTC.

Le conseil est donc invité :

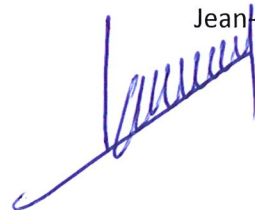
- à valider l'avenant n°3 à la convention d'occupation précaire signée avec Guillin Emballages portant le délai au 31 octobre 2026,
- à autoriser le président à le signer ainsi que la nouvelle convention financière avec la ville d'Ornans pour une prise en charge à parts égales du loyer.

Fait et délibéré en séance, le 07.07.2026

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260707-108-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2026